

Réunion commission cyclo FSGT Drôme Ardèche

30/06/2016 à Ancône

Présents :

- Franck SANTOS et Christian COLIN – FSGT26
- Les Tourrettes : 2
- CC St Péray : 1
- UCMV: 1
- ATC Donzère : 1
- VSRP : 1

Préambule :

- Une fois de plus, des échanges d'emails ou par téléphone lors des dernières semaines ont eu un caractère peu amical, pour ne pas dire plus. Ces situations ne sont pas tolérables et ne permettent pas un fonctionnement serein des instances, entièrement bénévoles. La plupart des échanges problématiques viennent de la remise en cause d'éléments présents dans le règlement de la commission voté en fin d'année. Il est rappelé que le règlement n'a pas à être discuté toutes les semaines, mais appliqué. Sinon il n'a plus lieu d'être. Il peut être discuté en réunion de commission et modifié, normalement, lors de l'assemblée générale.
- Franck SANTOS rappelle à nouveau que la FSGT est une fédération sportive dans laquelle le caractère amical et fraternel doit passer bien avant le caractère de compétition.
- Une fois encore, peu de clubs sont représentés à la réunion de la commission. Un bureau a pourtant été créé pour limiter le nombre de réunions de la commission dans l'année.

Bilan du début de saison :

Caté 1 et 2 : 41 partants en moyenne.

Caté 3 : 34 partants en moyenne.

Caté 4 : 42 partants en moyenne.

Caté 5 : 27 partants en moyenne.

Seuls 42 concurrents sur 144 ont participé à 3 épreuves ou + depuis le début de saison => difficulté à fidéliser les coureurs.

Niveaux assez homogènes dans les catégories : les mesures prises portent leurs fruits. Écart de niveau important entre caté 1 et 2 et catégorie 3.

De l'avis général, il ne faut plus faire monter rapidement les coureurs. Il est donc proposé de revenir, pour les montées de catégorie, au barème existant précédemment dans le règlement, soit montée au bout de 2 victoires dans la saison ou 30 points pour les – de 40 ans, 40 points pour les 40-49 ans et 50 points pour les + de 50 ans.

=> **Modification du règlement dès le 10 juillet 2016.**

Point sur les catégories de certains coureurs :

Il est rappelé que la catégorie d'accueil des nouveaux coureurs est la 3 pour les – de 30 ans et la 4 pour les autres et que les coureurs précédemment licenciés dans d'autres fédérations sont intégrés dans différentes catégories en fonction des résultats obtenus les années précédentes. En cas de mise dans une catégorie trop forte d'un coureur, il peut être redescendu de catégorie par décision du bureau au bout de 2 courses.

Jacky BESSON (VSRP) est ainsi confirmé en 4ème catégorie, catégorie d'accueil. Il est incité à venir participer à 2 courses pour que le bureau puisse juger de son niveau et si nécessaire, l'intégrer à la catégorie 5.

Serge COMTE (VSRP) est rétrogradé en 4ème catégorie à la demande du VSRP au vu des nouveaux éléments fournis.

Le cas des coureurs de + de 65 ans est évoqué. Selon les fédérations et comités, des dispositions spécifiques sont prises (ou non) pour éviter leur montée de catégorie ou permettre leur redescente rapide.

Après vote de la commission, il est décidé d'ajouter au règlement l'alinéa suivant : « les coureurs de + de 65 ans redescendent automatiquement d'une catégorie en fin de saison. En cas de victoire la saison suivante, ils remontent immédiatement de catégorie ».

=> **Modification du règlement dès le 10 juillet 2016 ; application de la descente pour les 3 coureurs concernés.**

Autres modifications du règlement :

- Article 14 sur les changements de catégorie modifié ainsi : « Aucune descente ne pourra être validée sans que le coureur concerné ait participé à 1 épreuve en ligne et 1 chrono terminés dans la saison en cours. En cas de victoire dans la catégorie inférieure dans la saison en cours, le coureur remonte immédiatement ».
- Article 13 : 3ème alinéa « tout coureur nouvellement licencié ... » supprimé du fait des règles d'accueil dans les catégories appliquées strictement. 4ème alinéa « un cycliste vainqueur ... » modifié en précisant « uniquement pour les contre la montre ».
- Un article sera ajouté au règlement concernant l'accueil des coureurs d'autres fédérations : « un coureur précédemment licencié en FFC Pass Cyclisme ou ayant une double licence Pass Cyclisme se verra attribuer, sauf dérogation accordée par le bureau sur demande motivée, une licence 2ème catégorie FSGT. Un coureur ayant plusieurs licences doit s'inscrire sur les courses FSGT auxquelles il participe avec sa licence FSGT. En cas de double licence avec des niveaux différents ne correspondant pas aux équivalences habituelles, le coureur sera inscrit dans la catégorie la plus forte ».

Autres points abordés :

- Remise en cause du bureau : certains membres de la commission s'étonnent qu'un bureau « restreint » et donnant l'impression d'être « fermé » puisse prendre des décisions. Il est rappelé que ce point a été voté lors de la dernière réunion de la commission et que les membres du bureau ont été élus pour un an. La question de la composition du bureau sera donc posée à nouveau en fin d'année et celle-ci pourra être modifiée. Un relevé des décisions prises par le bureau est régulièrement envoyé aux membres de la commission.
- Fichier des coureurs extérieurs surclassés : quelques coureurs extérieurs à notre comité ont des catégories de licence qui ne correspondent pas au même niveau que nos catégories (il s'agit d'une dizaine de coureurs, la plupart du temps surclassés également dans le comité du Rhône par exemple). Le fichier est mis à jour par le bureau régulièrement et envoyés aux organisateurs de courses du comité quelques jours avant leur épreuve afin de pouvoir faire leurs inscriptions correctement. A noter que ces coureurs ont été informés de la décision prise et ne devraient donc pas être étonnés de leur surclassement.
- Proposition de C Pro Sport : prendre un même prestataire pour le chronométrage de toutes les courses afin de négocier un tarif raisonnable (400-500€). Les clubs ne sont pas favorables à cette proposition car ce prix de 400 à 500€ est prohibitif et pourrait mettre en danger l'équilibre financier de certaines épreuves.
- Rappel site internet : il n'est pas à jour. Christian COLIN, en charge de ce point rappelle qu'il ne peut mettre en ligne que des infos qui lui sont spécifiquement adressées avec l'indication de mettre en ligne. Par exemple, après une course : mettre résultats + petit résumé et envoyer à Christian. Pour les nouveaux clubs, n'hésitez pas à transmettre les principales informations vous concernant à Christian.

Prochaine réunion :

Date à définir.

Le secrétaire du bureau

Christophe BOUILLOUX